PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rupture d'un bassin de rétention de l'usine Tereos à Escaudoeuvres 9/10 avril 2020

Comité de pilotage de la restauration écologique de l'Escaut
Réunion du 4 décembre 2020

Présentation de l'usine Tereos Escaudoeuvres

- Sucrerie créée en 1872

- Activités industrielles encadrées par le régime des installations classées (régime de l'autorisation)

- Bassins de rétention également encadrés par la police des ICPE (1987) :
  - un groupe de 14 bassins sur les communes d'Escaudoeuvres, Eswars, Thun-l'Évêque
  - un deuxième groupe de 6 bassins sur la commune d'Iwuy

- Relève de la directive IED relative aux émissions industrielles
  → Cas cité à l'annexe III de la directive du 21/04/04 sur la responsabilité environnementale

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Événement du 9 avril au soir et sa gestion immédiate

Jeudi 9 avril

- Après-midi : la digue (en terre) d'un des bassins de rétention des eaux de lagunage de Tereos fait apparaître une fuite d'eau – intervention d'un prestataire pour pomper cette eau et colmater au mieux la digue
- Vers 22h30 – rupture de la digue en terre (cf photo de la brèche ci-après)

Vendredi 10 avril

- 0h : l'ensemble de l'eau du bassin (100 000 m^3) s'est déversé dans les prairies et les cours d'eau environnants (cf photo de l'intérieur du bassin). Des maisons et propriétés de riverains sont atteintes. Intervention des pompiers (pompage de l'eau dans les habitations, …) en urgence pour la protection des biens et des personnes.
- L'eau déversée contient principalement de la matière organique issue du lavage des betteraves et de la pulpe de betteraves. (précisions par Tereos sur le volume et la composition de cette eau)

Localisation incident – Fuite du bassin Iwuy

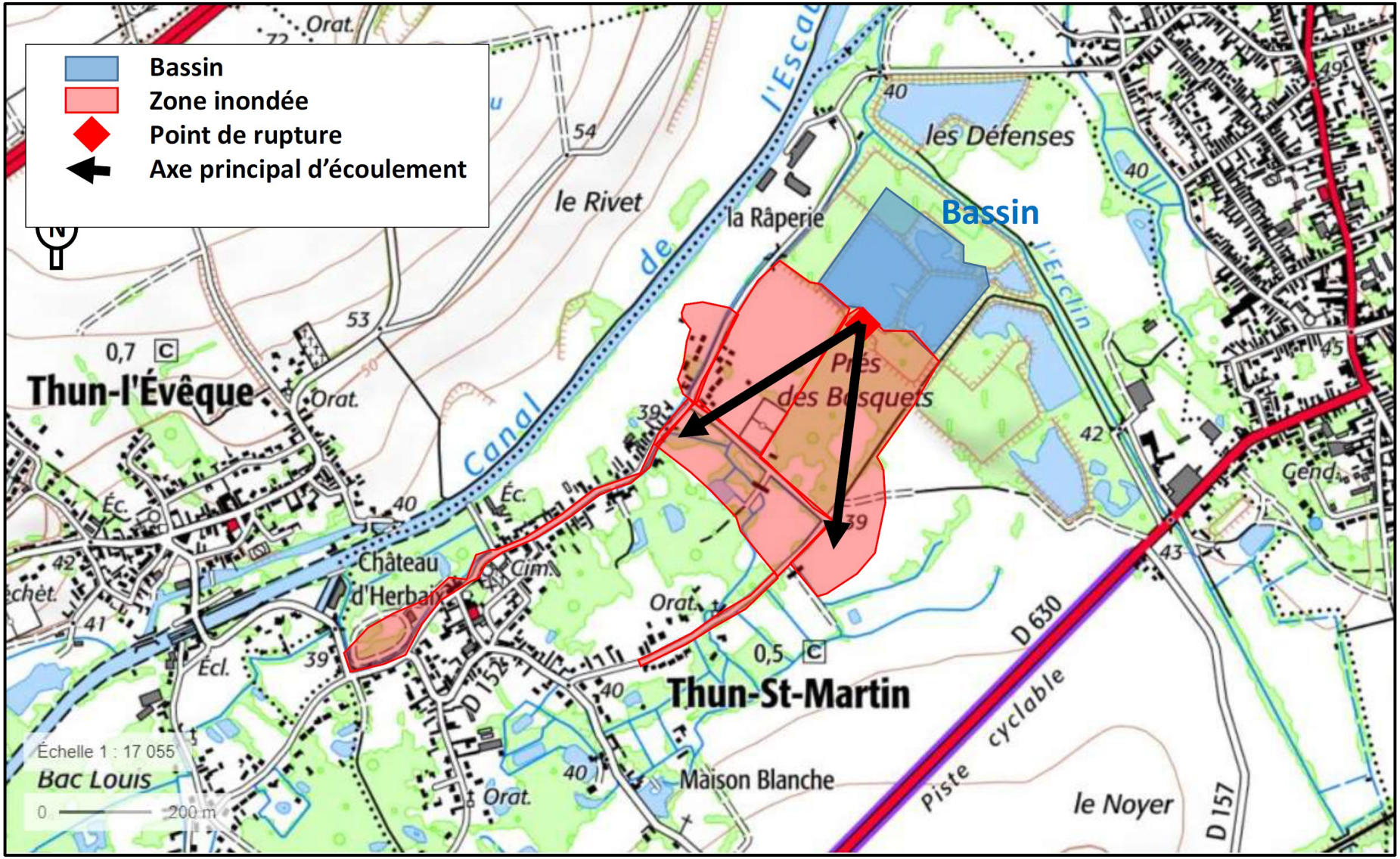

Source : TEREOS

Zone de rupture de la digue

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Intérieur du bassin – 10 avril 2020

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Événement du 9 avril au soir et sa gestion immédiate

Vendredi 10 avril

- Déplacement sur site des gendarmes et autres services de l'État afin de réaliser des constatations
- Demande de la DREAL à Tereos de réaliser des prélèvements (O_2 et DCO) réguliers dans les milieux en amont et en aval hydraulique du site, jusqu'à la confluence de l'Escaut
- Plusieurs « éclusées » du gestionnaires des canaux (VNF) pour oxygéner les eaux

Dimanche 12 avril

- Prélèvements d'eau par les services de l'État (OFB) pour caractériser le délit de pollution et saisir le procureur de la République dans le cadre d'une procédure pénale
- Les premiers prélèvements de Tereos montrent une dilution rapide de la charge organique et un retour rapide à des taux de 12mg/L d'O2 en aval de la sucrerie ;
- Pas de mortalité piscicole importante observée à ce moment là et pas de signalements

Événement du 9 avril au soir et sa gestion immédiate

<u>Lundi 13 avril</u>

- Premières alertes sur une mortalité piscicole sur un bras de l'Escaut (lien avec le canal de la Sensée) et l'apparition d'une mousse – en amont hydraulique de l'Escaut à Paillencourt

- Compte tenu de la situation géographique, le lien avec Tereos n'est pas établi directement (amont hydraulique de l'Escaut) et la mortalité piscicole reste apparemment ponctuelle

Pas d'information des autorités belges sur un risque éventuel d'une pollution de grande ampleur en Belgique

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures post-accident

- **<u>Hors site d'Escaudoeuvre</u>**

Campagne d'inspections auprès des activités agro-industrielles de la région présentant les mêmes types de bassins de lagunage ou de rétention
→ 9 sites recensés et inspectés entre le 6 juin et le 27 août

Amélioration du dispositif de gestion de crise des services de l'Etat

Echanges avec l'administration wallonne et dans le cadre de la CIE

Mesures post-accident

- **<u>Site d'Escaudoeuvres</u>**

Actions sur les bassins dans le cadre de la procédure des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

→ Prendre les mesures pour qu'un autre accident de ce type ne se produise pas sur un autre bassin de la sucrerie car similarités des bassins

→ Contrôler le respect par TEREOS de ses obligations au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment identifier les modifications apportées au bassin

Évaluation des dommages écologiques (étape préalable à toute mesure de réparation)

Engagement d'une procédure pénale auprès du procureur de Cambrai

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Retour d'expérience

Amélioration du dispositif de gestion de crise des services de l'Etat

→ Articulation des services de l'État et mise à jour des circuits d'information entre eux
→ Mise à jour des circuits d'information entre services de l'État pour une bonne utilisation du Schéma d'avertissement et d'alerte de l'Escaut (SAAE), permettant le signalement systématique de toute pollution sur un cours d'eau transfrontalier aux autorités belges (via le SAAE)

Echanges avec l'administration wallonne et dans le cadre de la CIE

→ Echanges d'informations avec le SPW (17 juin), fourniture des données nécessaires à l'utilisation de l'outil PEGASE
→ Dans le cadre de la CIE : mandat à deux groupes de travail de la CIE, « Masterplan Poissons » et « Monitoring » pour faire des recommandations éventuelles aux délégations pour la gestion de l'ensemble du fleuve Escaut à partir des données recueillies. Par ailleurs, la modernisation de l'outil associé au Schéma d'avertissement et d'alerte de l'Escaut est engagée.

- **Renforcer la coopération transfrontalière en matière d'environnement** :
  → Projet de déclaration d'intention sur la préservation de l'environnement à l'échelle transfrontalière qui aborderait les sujets de la qualité de l'air, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'érosion maritime, de la préservation de la biodiversité pour lequel les premiers échanges ont eu lieu .

Escaudoeuvres / Actions sur les bassins

- **Arrêté préfectoral de mesures d'urgence (29/04) :**
  - étude géotechnique de tous les bassins de la sucrerie pour vérifier la stabilité des bassins [30 juin 2020]
  - réalisation des éventuels travaux sur les bassins le nécessitant [15 septembre 2020]
  - mise en place d'un plan de surveillance renforcée des ouvrages

  Après une nouvelle inspection menée par la DREAL, le 7 mai :

- **Deuxième arrêté préfectoral de mesures d'urgence (17/06) :**
  - arrêt du remplissage de certains bassins et limitation du niveau d'eau
  - renforcement des mesures de surveillance

- **Arrêté préfectoral de mise en demeure (17/06) :**
  - transmission des informations sur les modifications effectuées : 2 bassins sont le résultat, chacun, de la fusion de plusieurs bassins (dont le bassin concerné par l'accident du 9 avril)

<u>Situation actuelle</u> : sur les 17 bassins de Tereos :

- 4 bassins ont pu être remis en eau pour la campagne après travaux (avec un remplissage limité pour deux bassins, en début de campagne)
- 9 ne sont pas utilisés actuellement et doivent néanmoins faire l'objet mise en sécurité (intrusions, pluies d'orages, ruissellement,etc)
- 2 nouveaux bassins ont été remis en eau à réception de travaux de renforcement des digues
- la situation des deux bassins issus de la fusion de plusieurs bassins (dont celui à l'origine de l'accident du 9 avril) fait l'objet d'une instruction par la DREAL en vue d'une remise en eau avec un volume faible de remplissage

Escaudoeuvres / Evaluation environnementale

- **Arrêté préfectoral complémentaire (17/06)**

  - réalisation d'un rapport d'accident relatif à l'évènement et d'une étude bibliographique de l'état des milieux, des habitats et des espèces avant la pollution sur la ou les zones potentiellement impactées [20 juillet],

  - réalisation d'une étude d'impact environnemental :

· Volume et composition des eaux déversées ; temps découlement ;
· proposition d'un plan de prélèvement de mesures des sols impactés, de la qualité de l'eau : paramètres physico-chimiques, suivi piscicole, aspects hydrobiologiques (diatomées, micro-invertébrés) [5 juillet]
· mise en œuvre du plan de prélèvements après validation avec des dates échelonnées dans le temps (fin septembre, fin décembre, été 2021 et au-delà)

→ ***Objectif*** *: disposer d'une évaluation des impacts de cet évènement sur les milieux, les habitats, les espèces, les éco-systèmes et de la capacité de restauration des milieux .*

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Escaudoeuvres / Evaluation environnementale

- **<u>Situation actuelle</u>** :
- Rapport d'accident et étude bibliographique remis, étude d'impact environnemental remise, conforme à l'arrêté préfectoral jusqu'à la première phase de septembre;
- Le suivi environnemental mené dans le cadre de l'étude environnementale se poursuit
- Autres données disponibles : OFB, et éventuellement autres acteurs locaux (?)

→ *Permettront de statuer sur les conséquences environnementales de cet accident et de proposer des mesures de réparation en réponse aux dommages constatés*

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité